

- 3) Eine Ammannwahl stand damals gar nicht zur Diskussion. Johann Jakob Zumbach hatte noch ein volles Amtsjahr vor sich. Statthalter war bis 1668 Karl Brandenburg, Zurlauben wurde in der Folge dessen Nachfolger. vgl. Zumbach/Ammänner Nrn. 85, 86

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 42, 313-315 - Blatt 314 und 315^V leer

99

1667 Mai 28., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN STADT-
UND AMTSRAT, RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Vos [gemeint Zugs] Espagnols auront bientôt de la confusion sur le suiet de nostre pension dont le payement ne vous manquera pas. Vous Scavez que ma proposition de Bade [- gemeint die Tagsatzung in Baden vom 7. Februar 1667 -]¹ porte que je le feray faire le mois de Juin ou le Suivant et que l'argent en arrivant a Soleurre au mois de May j'avertiray chacun de Messieurs les Cantons pour envoyer prendre ce qui leur en appartiendroit. Sans le manquement d'un passeport du Roy [L u d w i g XIV.] qu'on a oublié d'envoyer de la Cour a Lion, l'argent Seroit icy et il est maintenant entre les mains des officiers que j'ay envoyez le prendre a Lion ou jls n'attendent que ce Passeport pour partir; Et comme il leur faut pres de 15 jours pour faire ce chemin, j'ay mesme pensée pour que vostre payement ne vous en soit point retardé de faire porter tout le fonds a Bade [wohl an die Jahrrechnung]² a fin de vous espargner la despense et la peine de faire un voyage icy. Il me Semble que cela ne pouroit estre que fort avantageux et agreable aux Cantons, mandez m'en vostre Sentiment. Je prevois mesme que nostre Tresorier estant venu de Lion je serai obligé de l'envoyer aussitost ailleur et qu'ainsy je ne pouray rien faire de mieux.

Le Roy est entré avec Son armée dans les Pais-bas, non point pour enfreindre le Traité de paix avec l'Espagne [gemeint den Pyrenäen-Frieden von 1659]; mais pour prendre possession des pais et terres qui luy appartiennent a cause de la Reyne [M a r i a T h e r e s i a v o n O e s t e r r e i c h] et pour mettre Ses suiets dans l'obeissance, sa Majesté en escrit a Mrs. les Cantons et leur envoie le manifeste de ses justes pretentions qui Sont jncontestables: Je les feray tenir a Zurich [den Vorort] Suivant l'ordre ordinaire pour vous les communiquer mais je ne laisseray pas que de vous envoyer Si je

puis le prochain ordinaire ce qui s'en pourra traduire. La Comté de Bourgogne s'i trouve pour une partie [gemeint die Neutralitätsgarantie durch die eidg. Orte] et vous connoistrez que vous ne pourriez entendre aux propositions qui vous en Sont faites Sans ruiner vostre alliance avec Sa Majesté assister ses Ennemis et favoriser la desobeissance de ses Suiets, ce qui n'arrivera point je m'assure a Mrs. les Cantons apres avoir desnie en tout les temps du secours aux Comtois et Espagnols pour cette Province lors mesme que sa Majesté n'y avoit pas les pretentions qu'elle a maintenant; Elles Sont Si jncontestables que les Comtois mesme n'en peuvent disconvenir selon leurs Loix ...

Je ne vois rien de disposé contre les Comtois lesquels eussent mieux faict de demeurer en repos chez eux que de venir entreprendre de brouiller les Cantons avec le Roy en faveur des Espagnols."³

"il mande qu'il donnera la pention a Bade et que le Roy est allé en flandre etc."

1) s. EA VI 1, 699 b

2) s. ebenda 714 c

3) Gesandtschaft der Freigrafschaft Burgund zu den eidg. Orten durch Jean-Gérard-Joseph de Watteville s. ebenda 715 d

Original, in franz. Sprache, mit Siegel. Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zur-
lauben. - AH 42, 316-318 - Blatt 317^V und 318^V leer

100

1668 März 3., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN RITTER
[UND STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Je ne vous diray rien de ce qui S'est passé [auf der Tagsatzung] a Bade¹ puis que vous le pouvez Scavoir maintenant par le retour de vos Deputez [Karl B r a n d e n b e r g und Jakob A n d e r m a t t]. J'ay dit a M le Capi-
taine vostre frere [Heinrich II. Zurlauben] ce que Je desire de vostre Canton pour me donner moyen de vous faire payer peu de temps apres Pasque les Pen-
sions de toute nature que i'ay offerte en cette Diète pour lesquelles Jl n'y auroit rien esperer Si vous estiez capable de prendre aucun engagement pour les villes forestieres [Neutralitätsgarantie durch die eidg. Orte], J'apper-
cois qu'il y en a qui appuye cette affaire dans le dessein de porter la france a n'avoir plus tant d'Inclination pour vous afin de pouvoir apres faire leurs